



PORT D'ARCACHON

N° Indigo 0 890 711 733

0,15 € TTC / MN
www.port-arcachon.com

SIRET : 385 097 472 00018 – APE 9329 Z
TVA intracommunautaire FR 21 385 097 472

Adresse Postale

CS 01 - 33313 ARCACHON CEDEX

Port de Plaisance

Quai Goslar

Fax 05 56 83 26 19

plaisance@port-arcachon.com

Arcachon, le 22 décembre 2010

Objet : Tarifs « Passagers hiver »

Chère Madame, Cher Monsieur,

De nombreux plaisanciers m'ont fait part de leur incompréhension devant les nouveaux tarifs 2011 « Passagers hivers » et ont souhaité en connaître la motivation.

Ce souhait est bien légitime et je vais m'efforcer d'y répondre précisément.

La détermination des tarifs portuaires n'est effective qu'après consultation de la Commission Consultative du Port de Plaisance qui représente les usagers et le vote du Conseil d'Administration du Port, instance où les usagers sont aussi présents.

Enfin, les tarifs sont soumis, comme toutes nos décisions de gestion, aux divers services de contrôles de légalité de l'Etat.

Le Port établit des tarifs différenciés entre deux catégories d'usagers : les plaisanciers « titulaires » et les plaisanciers « passagers ».

Les plaisanciers « titulaires » d'une place au Port sont légalement considérés comme ayant leur port d'attache à Arcachon. A ce titre, ils bénéficient, après de longues années d'attente, d'un tarif annuel « titulaire » servant de base de référence à l'établissement des autres tarifs.

Ces tarifs titulaires annuels sont établis à partir d'une grille tarifaire commune à la plupart des ports de l'Atlantique. Ces tarifs de base ont été établis en 1994 suite aux travaux d'une commission rassemblant les associations de plaisanciers et le Port d'Arcachon. Il y fut notamment convenu que les tarifs « titulaires annuels » du Port d'Arcachon serviraient de base à l'ensemble des autres tarifs et se situeraient obligatoirement dans la moyenne des ports comparables de la Côte Atlantique notamment le Port des Minimes à la Rochelle, ce qui est toujours le cas depuis lors.

Le tableau ci-après reprend les éléments de comparaison nécessaires :

PORT Catégorie D 6m à 6.49m	Tarif de base TTC Annuel 2010	Tarif de base TTC Annuel 2011	Différence
Arcachon	1088	1142	5%
La Rochelle	1202	1235	3%
Royan	1393	1459	5%
Capbreton	1123	1162	4%
Hendaye	1414	1456	3%

Les plaisanciers « passagers » bénéficient, quant à eux, d'un tarif plus élevé, car le Port d'Arcachon n'est pas leur port d'attache officiel et la tarification du stationnement de passage se fait généralement au mois dans tous les ports.

Nous avons constaté que, sur la période de 6 mois, les tarifs « hivernage » au semestre étaient très nettement inférieurs aux tarifs « titulaires » au semestre, induisant un déséquilibre dans le traitement des usagers.

Or, dans la pratique, il n'y a aucune différence dans le stationnement d'un navire de passage dans un port entre l'hiver et l'été. Nos tarifs « hiver » devaient donc légitimement tenir compte de cette constatation et se rapprocher des tarifs « été », nos coûts d'exploitation étant identiques.

Toutefois, comme les autres ports de l'Atlantique, nous avons considéré que les navires présents l'hiver, la fréquentation étant moindre, contribuaient à l'animation du plan d'eau, et qu'à ce titre, ils pouvaient bénéficier d'un avantage tarifaire. Ainsi, le Port d'Arcachon a choisi une voie médiane en augmentant le tarif « hiver » dans la limite de 50% du tarif « été ».

Cette décision, de par son annonce tardive, ne vous a pas permis le recul nécessaire pour choisir la meilleure solution pour stationner votre navire durant les mois à venir.

En conséquence, Yves Foulon, Président du Port, conscient de vos difficultés m'a demandé de reporter la mise en œuvre de cette décision et d'examiner de nouvelles modalités qui interviendront au 1^{er} octobre 2011.

Ces modalités seront donc proposées au Conseil d'Administration du Port lors de la séance de janvier prochain.

Espérant avoir répondu à votre attente, et restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur du Port de Plaisance
P. de GOÏTI

